



Haute-Savoie

COMMUNE DE BOËGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Arrondissement de Thonon les Bains

ARRÊTE MUNICIPAL n° 2024_AC_021

Portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules Route de la Crosse

Le Maire de la commune de BOËGE,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande présentée le 7 mai 2024 par l'entreprise GERVAIS Gilles, 936 Rue de l'Industrie – 74250 VIUZ-en-SALLAZ ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pour permettre la réfection et la mise en sécurité du Pont de la Crosse,

ARRÊTE

Art. 1er. – Du Lundi 13 mai 2024 – 8h00 au Vendredi 24 mai 2024 - 18h00

La Route de la Crosse (à hauteur du Pont) sera fermée à la circulation, pour permettre les travaux précités.

Le **stationnement sera interdit** aux abords du site concerné (hors véhicules de chantier, Forces de l'Ordre et Secours).

Pendant la période de coupure, la circulation des véhicules de secours, des forces de l'ordre, des piétons et des vélos sera impossible.

Art. 2. – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les deux sens comme suit :

- Pour les véhicules en provenance de la Route de Chez le Cadet : **Par la D20**
- Pour les véhicules en provenance de Boège : **Par la D20**

Art. 3. - La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise pour la sécurisation et l'application des présentes dispositions.

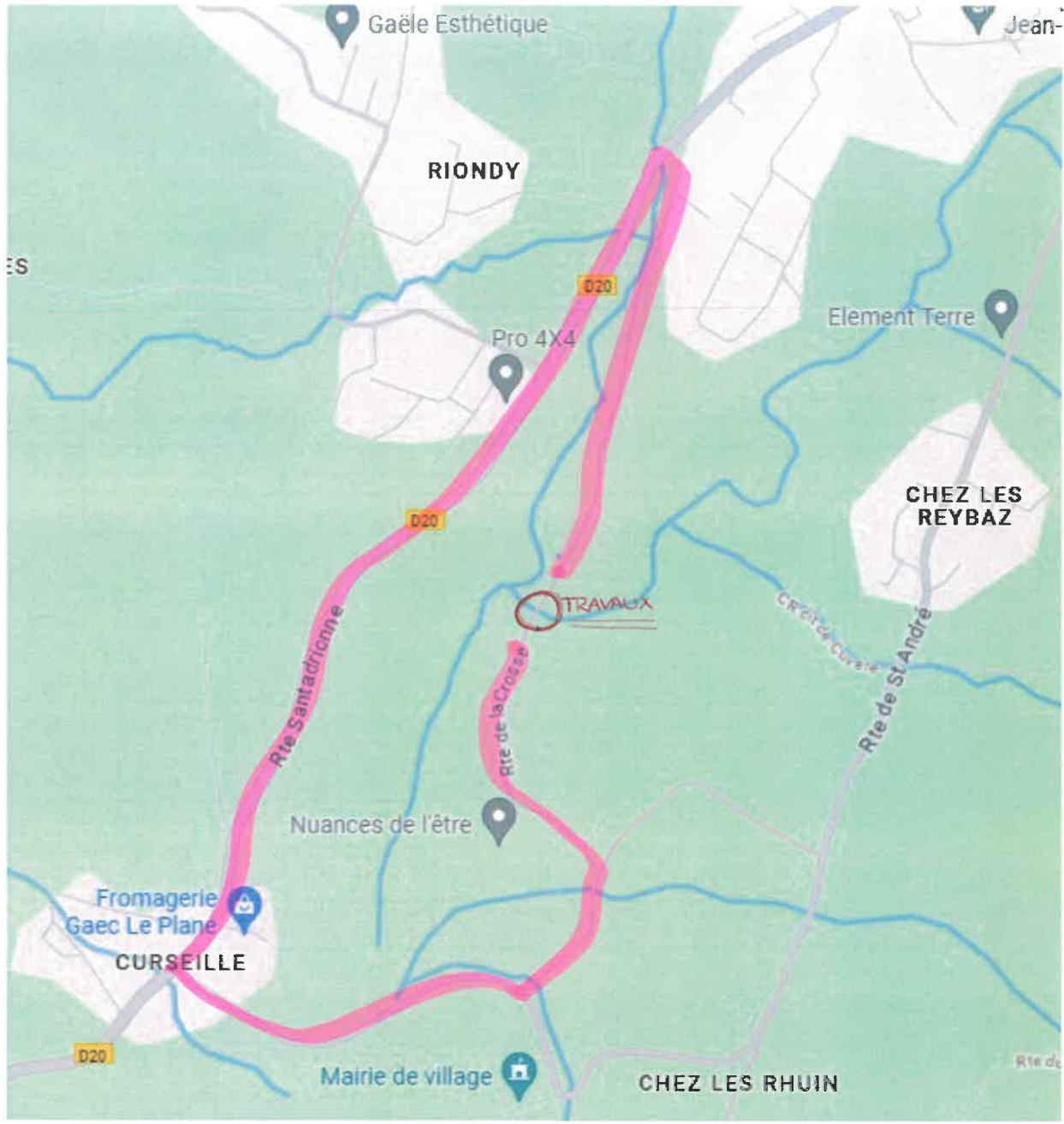
Art. 4. - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 5. – Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Boège ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Boège ;
- L'entreprise ;
- Les services techniques de la Commune de Boège.

Fait à Boège, le 7 mai 2024
Le Maire-adjoint,
Laurent GEX-FABRY





 Déviation